

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-17

Séance du vendredi 8 février 2008

**COMMANDE PUBLIQUE
RD 417 - DEVIATION DE WINTZENHEIM
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE (PHASE REALISATION)**



AVENANT N°2 AU MARCHÉ 187/06

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 - 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004,
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 25 novembre 2005 (N°CP3è/198-05) et du 13 avril 2006 (N°CP5è/34-06) approuvant l'opération et portant autorisation de signer le marché correspondant,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 janvier 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les études complémentaires de l'élément de mission DET pour tenir compte de la méthode alternative de clouage,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°186/06 conclu avec le groupement ARCADIS (mandataire)/BOUQUOT ECO PAYSAGEMENT/APAAR de STRASBOURG (67015) pour un montant de 6 760.00 € HT (8 084.96 € TTC) soit une augmentation de 1.42 % du montant du marché initial (7.68 % cumulé) et correspondant à un taux de rémunération de 2,58 %.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER